## SÉCURITÉ INCENDIE

# UNE PRÉCISION CONCERNANT LES AVERTISSEURS DE FUMÉE ET DE MONOXYDE DE CARBONE

L'installation des avertisseurs de fumée doit être conforme au Code de construction du Québec en vigueur lors de la construction du bâtiment. Une résidence construite depuis 1997 doit avoir un avertisseur de fumée dans chaque pièce où l'on dort, alimenté par une source électrique et, si plusieurs avertisseurs sont présents dans la résidence, ceux-ci doivent être interreliés entre eux. Pour les résidences bâties avant 1997, il doit y avoir minimalement un avertisseur de fumée fonctionnel par étage, qui date de moins de 10 ans. Nous conseillons aux citoyens de se munir d'avertisseurs de fumée avec piles au lithium intégrées, qui sont bonnes pour une période de 10 ans, sans entretien.

Si vous utilisez un appareil de chauffage ou un électroménager (chauffe-eau, cuisinière, sécheuse, etc.) utilisant un combustible solide (bois, granule, mazout, propane, etc.) ou si vous avez un garage rattaché à votre résidence, cette dernière doit obligatoirement être munie d'un détecteur de monoxyde de carbone.

## POURQUOI VOUS INSCRIRE À ALERTE CITOYEN FERME-NEUVE?



Ce système automatisé de messages vous permet d'être au courant de toute situation nécessitant votre attention. Par exemple, si nous devions fermer un chemin dans votre secteur, nous pourrions alors déclencher une alerte afin de vous en informer et de vous indiquer les voies de contournement. Le tout, dans le but d'être au courant de ce qui se passe autour de vous et surtout d'être informés rapidement en cas d'urgence. Près de la moitié des résidences de Ferme-Neuve sont maintenant inscrites. Pour votre tranquillité d'esprit : inscrivez-vous!

Pour inscription par téléphone: 819 587-3400, poste 6221

Pour vous inscrire en ligne :

https://municipalite.ferme-neuve.gc.ca/securite-civile/alerte-citoven-ferme-neuve



125, 12e Rue, Ferme-Neuve QC J0W 1C0 Téléphone: 819 587-3400, poste 6221

Courriel : reception@munfn.ca www.municipalité.ferme-neuve.qc.ca



## CHANGEMENT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE FERME-NEUVE

Le 10 février 2024, la Gazette officielle du Québec publiait un avis du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) décrétant la constitution d'une régie intermunicipale appelée RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE HAUTES-LAURENTIDES (RSICHL). Sept municipalités des Hautes-Laurentides, dont la municipalité de Ferme-Neuve, ont signé cette entente. Le conseil d'administration, formé de représentants des municipalités, administre les affaires de la Régie avec son directeur. Cette gestion commune d'un service de sécurité incendie et civile nécessite que les équipements de chaque municipalité soient vendus à la Régie, et que les équipes de pompiers et d'officiers des différentes municipalités deviennent le personnel de cette même Régie. La caserne de Ferme-Neuve demeure la propriété de la municipalité et sera mise à la disposition de la Régie. Les pompiers du territoire de Ferme-Neuve continueront à donner un service de proximité. La Régie est financée par les contributions des sept municipalités calculées en tenant compte de la population et de la richesse foncière de chacune d'elles.

Pourquoi la municipalité de Ferme-Neuve adhère-t-elle à cette régie? La loi impose à chaque municipalité un schéma de couverture de risques que nous devons respecter. Ce schéma impose des règles très exigeantes pour la meilleure sécurité de la population. Le matériel doit être régulièrement entretenu, qu'il y ait eu ou pas une sortie pour un feu. Nous devons avoir à notre service un préventionniste pour faire les plans d'intervention des bâtiments à haut risque, par exemple, la scierie les fermes, les écoles, etc. Les pompiers doivent s'assurer que chaque résidence soit visitée pour y faire de la prévention. De plus, la rétention et le recrutement de nouveaux pompiers sont de plus en plus difficiles.

Nous croyons que ce regroupement va permettre à la municipalité de répondre adéquatement au schéma et à la sécurité de tous ses résidents grâce au partage des ressources de gestion, des ressources spécialisées et de la formation de nouveaux pompiers. Pendant la phase de mise en œuvre de la nouvelle régie, le service actuel demeure actif sous la supervision de leur chef.

Nous souhaitons que nos pompiers vivent ce changement de façon harmonieuse et qu'ils y trouvent une grande motivation et satisfaction à pratiquer ce métier si important pour tous.

## LOISIRS ET CULTURE

#### **OFFRE D'EMPLOI**



#### TIRAGE AU SORT - LOCATION DES SALLES AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

Les familles désirant louer une salle au centre sportif Ben-Leduc pour la période des fêtes, soit du 24 décembre 2024 au 1er janvier 2025 inclusivement, doivent donner leur nom avant le 20 mars en appelant au 819-587-3400, poste 6400 ou 6404. Le tirage aura lieu le **21 mars**. Les personnes concernées seront contactées au courant de la semaine du 25 mars. Veuillez noter que la tarification pour les salles sera révisée pour l'année 2024-2025.

### LES LIBELLULES DE FERME-NEUVE IMPRESSIONNENT EN COMPÉTITION

Du 9 au 11 février derniers avait lieu une compétition de patinage synchronisé sur la glace de la Place Bell à Laval. Les 4 équipes du CPA de Ferme-Neuve y ont participé. Nos équipes repartent de cette compétition avec des résultats plus que satisfaisants en plus d'une expérience enrichissante pour celles à venir.

Mentionnons aussi la superbe performance de **Megan Sabourin** dans la catégorie Star 9, à la compétition de Terrebonne, pour laquelle elle a obtenu son meilleur score de la saison.



## LOISIRS ET CULTURE

## LE CARNAVAL DE FERME-NEUVE : UN GRAND SUCCÈS!

Le 9-10 et 11 février avait lieu le Carnaval de Ferme-Neuve. Plusieurs activités étaient au programme : jeux gonflables, feux de joie, tours de calèche, tournoi de Washer et de hockey à pied, sculpture sur glace, le spectacle de Arti-Faille Trad et un délicieux souper spaghetti. Les petits et les grands ont aussi eu l'occasion de se régaler de slush, maïs soufflé et pizza qui étaient disponibles sur le site.

L'événement organisé par le Comité des fêtes en collaboration avec la Municipalité de Ferme-Neuve a permis à la population de passer de bons moments à l'extérieur comme à l'intérieur. Un petit clin d'œil à l'équipe « LES BANANA-SPLITS » pour l'originalité de leurs déguisements et de leur sculpture sur glace.









Merci aux précieux commanditaires et à chacun d'entre vous pour votre présence à cette fin de semaine festive! À l'année prochaine!

## SEMAINE DE RELÂCHE - ACTIVITÉS GRATUITES





VIENS T'AMUSER AVEC NOUS AU CENTRE SPORTIF BEN-LEDUC

# Vendredi 1<sup>er</sup> mars (journée pédagogique)

Patin libre de 10 h 30 à 13 h

#### Lundi 4 mars

Hockey libre de 11 h à 13 h 15 Patin libre de 13 h 30 à 15 h 50

#### Mercredi 6 mars

Spécial patin libre illuminé et chocolat chaud gratuit de 9 h à 11 h Hockey libre de 14 h 30 à 17 h

#### Jeudi 7 mars

Hockey libre de 10 h à 12 h 30 Patinage libre de 13 h à 15 h 40

#### Vendredi 8 mars

Patinage libre de 10 h à 12 h Hockey libre de 13 h à 15 h 45 Patin libre de 18 h 15 à 19 h 30